



Certification 2022 : calendrier des épreuves orales et écrites, modalités d'inscription

publié le 09/11/2021

Descriptif :

Le B.O. n°33 du 9 septembre 2021 arrête les dates et horaires de la session 2022 de la certification. Une note de la DGESCO en précise les modalités.

Sommaire :

- Dates des épreuves
- Profils des élèves susceptibles de participer à la certification
- Inscription des élèves

● Dates des épreuves

Une note de service parue dans le [B.O. n°33 du 9 septembre 2021](#)  cadre la session 2022 de la certification.

- Les **épreuves écrites** évaluant la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite de la session 2022 auront lieu le même jour pour l'allemand, l'anglais et l'espagnol, à savoir **le mercredi 9 mars 2022** pour toutes les académies (sauf Mayotte). Les épreuves durent toute la matinée, **de 9h à 12h**.
- Pour toutes les académies concernées, les **épreuves orales** évaluant l'expression orale se dérouleront, pour les trois langues, **entre le 1er février et le 31 mars 2022** à des dates fixées au niveau académique.

● Profils des élèves susceptibles de participer à la certification

Sont concernés au titre de la certification 2022 les élèves :

- de classe de seconde et de première des lycées généraux, technologiques et relevant du ministère des Armées ;
- de classe de première et de terminales des lycées professionnels ;
- de classe de troisième de langues et cultures européennes allemand ou élèves proposés par leur professeur ;
- des établissements du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

● Inscription des élèves

L'inscription des élèves est placée sous la responsabilité du chef d'établissement entre le lundi 22 novembre et le vendredi 10 décembre 2021 par l'application Cyclades pour toutes les langues concernées.

Sauf cas de force majeure, tout élève inscrit est tenu de se présenter à toutes les épreuves.